



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/415

16 février 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 9 des radiocommunications (Service fixe) – Genève, 17-18 mai 2007

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 9 de l'UIT-R aura lieu à Genève du 17 au 18 mai 2007, après les réunions des Groupes de travail 9A, 9B, 9C et 9D (voir la Lettre circulaire 9/LCCE/96 du 8 février 2007).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30, le 17 mai 2007. L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 9 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 9 se trouvent à l'adresse suivante :

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg9/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 9A, 9B, 9C et 9D organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément aux § 2.25 et 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont la réunion de la Commission d'études et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visé au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). Les informations concernant l'hébergement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 9 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 9 des radiocommunications

(Genève, 17-18 mai 2007)

- 1** Ouverture de la réunion et approbation de l'ordre du jour
 - 1.1** Désignation des Rapporteurs chargés de rédiger les comptes rendus
- 2** Rapport du Président de la Commission d'études 9
- 3** Rapport des réunions du GCR-07 et de la RPC-07
- 4** Préparation de l'Assemblée des radiocommunications AR-07
- 5** Groupe de travail 9A
 - 5.1** Rapport analytique du Président du Groupe de travail 9A
 - 5.2** Adoption de projets de Recommandation puis décision à prendre concernant la procédure d'approbation
 - 5.3** Adoption et classification de projets de Question
- 6** Groupe de travail 9B
 - 6.1** Rapport analytique du Président du Groupe de travail 9B
 - 6.2** Adoption de projets de Recommandation puis décision à prendre concernant la procédure d'approbation
 - 6.3** Adoption et classification de projets de Question
- 7** Groupe de travail 9C
 - 7.1** Rapport analytique du Président du Groupe de travail 9C
 - 7.2** Adoption de projets de Recommandation puis décision à prendre concernant la procédure d'approbation
 - 7.3** Adoption et classification de projets de Question
- 8** Groupe de travail 9D
 - 8.1** Rapport analytique du Président du Groupe de travail 9D
 - 8.2** Adoption de projets de Recommandation puis décision à prendre concernant la procédure d'approbation
 - 8.3** Adoption et classification de projets de Question
- 9** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 10** Projet de rapport de la Commission d'études 9 à la AR-07
- 11** Structure des Groupes de travail de la Commission d'études 9 et assignation des Questions aux Groupes de travail
- 12** Création d'un Groupe de rédaction

- 13** Désignation ou confirmation des Présidents des Groupes de travail et du Groupe de rédaction, ainsi que des Rapporteurs chargés de liaison
- 14** Etat d'avancement des textes
- 15** Divers

V.M. MINKIN
Président de la Commission d'études 9
des radiocommunications

ANNEXE 2

Titre et résumé des projets de Recommandation nouvelle ou révisée

Groupe de travail 9A

- Dégradations maximales admissibles de la qualité en matière d'erreur et de disponibilité pour les systèmes de faisceaux hertziens fixes numériques, dues aux brouillages provenant d'émissions et de rayonnements d'autres sources (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R F.1094-1)
- Critères de brouillage à appliquer pour protéger le service fixe contre les brouillages composites variables dans le temps causés par d'autres services partageant la bande 17,7-19,3 GHz à titre coprimaire (révision éventuelle de la Recommandation ITU-R F.1495)
- Glossaire des termes utilisés pour le service fixe (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R F.592)

Groupe de travail 9B

- Techniques de réduction des brouillages à utiliser par les stations placées sur des plateformes à haute altitude dans les bandes 27,5-28,35 GHz et 31,0-31,3 GHz (révision éventuelle de la Recommandation ITU-R F.1607)

Groupe de travail 9C

- Critères de protection applicables aux services radioélectriques fixes exploités dans les bandes au-dessous de 30 MHz vis-à-vis des systèmes de télécommunication utilisant des lignes électriques (éventuel projet de nouvelle Recommandation UIT-R F.[HF-PLT])
- Systèmes adaptatifs à ondes décamétriques (éventuel projet de nouvelle Recommandation UIT-R F.[Systèmes adaptatifs à ondes décamétriques])

Groupe de travail 9D

- Techniques de réduction des brouillages à utiliser par les stations placées sur des plateformes à haute altitude dans les bandes 27,5-28,35 GHz et 31,0-31,3 GHz (révision éventuelle de la Recommandation ITU-R F.1607)
- Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes du service fixe propres à faciliter le partage entre le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) et le service de recherche spatiale (passive) dans la bande 36-37 GHz (éventuel projet de nouvelle Recommandation)
- Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes du service fixe propres à faciliter le partage entre le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) et le service de recherche spatiale (passive) dans la bande 10,6-10,68 GHz (éventuel projet de nouvelle Recommandation)
- Considérations relatives à la mise au point de critères de partage entre les systèmes hertziens fixes numériques du service fixe et ceux d'autres services [et d'autres sources de brouillages] (révision éventuelle de la Recommandation UIT-R F.758-4)

ANNEXE 3 (en anglais seulement)



Registration Form
ITU-R Meetings
Geneva, Switzerland, 16 April – 8 June 2007

Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

Table with 10 columns and 2 rows of meeting sessions including WP 3J, WP 3M, WP 3K, WP 3L, WP 6A, WP 6M, WP 6S, SG 3, WP 6E, WP 6J, WP 6Q, SG 6, WP 9B, WP 9D, WP 9A, WP 9C, SG 9, WP 4-9S, WP 4A, WP 4B.

Mr. Mrs. Ms. Miss: (family name) (first name)

Accompanied by family member(s): (family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation, Deputy, Delegate

To be completed by representatives of Member States only

Name of Sector Member:

- Recognized Operating Agencies, Scientific or Industrial Organizations, UN, Specialized Agencies and the IAEA, Regional and other International Organizations, Regional Telecommunication Organizations, Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems, Other Entities dealing with Telecommunication matters, Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company: Street Address: City/State/Code/Country: Business tel.: Fax: E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting: Yes No
If yes, indicate one language only: English, Arabic, French, Chinese, Spanish, Russian

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date: Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable), Personal Section, Meeting Section, Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau Place des Nations CH-1211 Geneva 20 Switzerland Telephone: +41 22 730 5802 Telefax: +41 22 730 6600 Email: linda.kocher@itu.int